



## ANIMATION

### Document d'objectifs « Tourbière et lac de Lourdes »

### COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI N°6 DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2010

#### **Présent(e)s :**

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du comité de suivi  
M. VIGNAU, Commune de Poueyferré  
Mme ARTIGUES, Commune de Lourdes  
M. ADISSON, DDT 65  
M. DEJEAN, CREN Midi-Pyrénées  
M. DAVID, ONF  
M. OLICARD, CBPMP  
M. MASSALY, Vice-Président de la Fédération de Chasse des Hautes Pyrénées  
M. ABAD, Fédération de Pêche des Hautes Pyrénées  
M. AGIUS, Commission Extramunicipale de l'Environnement de Lourdes  
M. TARBES, Chambre d'Agriculture  
M. FAREOU, Président de l'association St Hubert Club Lourdaise  
M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs  
M. PARDE, AREMIP  
Mme LACHAISE, AREMIP  
Mlle DUROT, SMDRA  
Mlle LANUSSE, SMDRA

#### **Excusé(e)s :**

Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées  
Mlle MASSON, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Mme BARBE, DREAL Midi-Pyrénées  
M. VOISIN, Directeur de l'ADASEA 65

\*\*\*\*\*

#### Ordre du jour de la séance :

- état d'avancement des actions de gestion (travaux de déboisement, décapage, fauche),
- état d'avancement du projet de cheminement sur pilotis et sa signalétique,
- projets d'inventaires chauves-souris, insectes et de la faune de la cladiaie,
- projet de traitement de la processionnaire du pin,
- communication (site internet Natura en Vallée des Gaves, articles de presse),
- calendrier de travail,
- questions diverses.

\*\*\*\*\*

Ce compte rendu est accompagné, pour les personnes absentes, du diaporama présenté et distribué en comité de suivi. Ces documents sont aussi téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante : [http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs\\_11](http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11)

M. MARTHE ouvre la séance de ce sixième comité de suivi de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) « Tourbière et lac de Lourdes » en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il excuse les absences de Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées, Mme BARBE, DREAL Midi-Pyrénées, Mlle MASSON de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et M. VOISIN, directeur de l'ADASEA 65. Il présente ensuite Mlle LANUSSE, animatrice Natura 2000 du site en remplacement de Mlle SAZATORNIL pour la durée de son congé maternité.

M. MARTHE rappelle ensuite l'ordre du jour en précisant que le projet de traitement de la processionnaire du pin sera présenté avant le projet d'inventaires des chauves souris et insectes du fait des impératifs horaires de certains participants, puis donne la parole à Mlle LANUSSE pour la présentation des différents thèmes de la réunion.

## **Etat d'avancement des actions de gestion**

### **CR1 : Contrôle du développement des ligneux**

Mlle LANUSSE rappelle les principales caractéristiques de cette action débutée en 2009, avant de détailler le déroulement du chantier d'avril-mai 2010. Plusieurs secteurs sont concernés : le secteur 2 de Lourdes (0,3 + 0,5 ha), le secteur CREN (0,6 ha) et le secteur de coupe de rejets de l'année passée.

Pour les secteurs Lourdes et rejets de 2009, la méthode de coupe reste la même que l'année passée (coupe au ras de la tourbe), alors que pour le secteur CREN, l'ONF a proposé d'expérimenter une coupe plus profonde de la souche dans la tourbe. Cette dernière méthode devrait permettre de limiter les rejets pour les prochaines années.

Elle présente enfin les résultats des coupes de 2010 : 7 tonnes pour le secteur de Lourdes (0,3 + 0,5 ha) ont été évacués à la déchetterie de Poueyferré, 9,3 tonnes pour le secteur CREN (0,6 ha) évacués à la déchetterie d'Argelès et 0,5 tonnes évacués à la déchetterie de Poueyferré. Les coupes du secteur CREN représentent un volume plus important du fait de la méthode de coupe utilisée (tronc + souche + résidus de tourbe).

### **CR2 : Décapage superficiel**

Mlle LANUSSE cède la parole à M. PARDE afin de présenter le suivi de cette action. Celui-ci rappelle les principaux objectifs et le contenu de l'action, puis explique que la végétation recolonise progressivement les placettes décapées. Ainsi, les espèces de la tourbière bombée active sont bien présentes, mais avec domination de la Molinie, de la Bruyère à 4 angles et de la callune. C'est donc une « tourbière haute dégradée encore susceptible de régénération ». Sur les décapages, 3 espèces de dépressions apparaissent, les Sphaignes progressent sur les faciès à bruyère, régressent ou se maintiennent sur des faciès à molinie et callune, ne recolonisent pas encore les placettes profondes très en eau.

Il conclut en expliquant que des espèces patrimoniales apparaissent sur les placettes mais sans nouveauté pour la tourbière, et que cette phase de développement de 7 mois est encore trop brève pour conclure sur la reprise de végétation sur les placettes décapées.

### **CR4 : Fauche expérimentale**

Après le rappel des caractéristiques et objectifs de l'action de fauche, M. PARDE présente, sous forme cartographique, les différentes placettes fauchées en 2008 et 2009 (cf. diaporama).

M. OLICARD demande si ce suivi est effectué sur plusieurs années. M. PARDE répond par l'affirmative, en expliquant que c'est ce qui représente un intérêt.

M. AGIUS s'interroge sur l'existence d'un historique des données floristiques. M. PARDE explique qu'il existe des données anciennes, mais qui ne sont pas toujours exploitables car le degré de

connaissance a évolué. Néanmoins, certaines données s'avèrent utiles dans la compréhension de l'évolution de ces milieux.

## **Projet de cheminement sur la tourbière**

M. MARTHE dresse l'historique des rencontres et échanges organisés autour de ce projet, en expliquant qu'il a pu progresser grâce à la contribution et aux efforts de tous.

Mlle LANUSSE rappelle ensuite le vote en faveur d'un cheminement du type sinueux suite au dernier comité de suivi de décembre 2009, inséré intégralement dans le boisement humide (intégration paysagère et meilleur respect de la flore et de la faune) avec des zones de décrochage (2 ou 3) permettant d'observer les différents milieux tourbeux du site, sur lesquelles seront disposés les panneaux d'interprétation. Ce cheminement devrait mesurer environ 200 à 250 m de long et 1,40 m de large avec des zones de croisement au niveau des décrochages (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

Mlle LANUSSE présente ensuite les différentes étapes du projet (étude géotechnique d'avant projet, construction du cheminement, conception et installation des panneaux d'interprétation), puis le plan de financement adopté par la mairie de Lourdes (maître d'ouvrage du projet) par la délibération du conseil municipal du 24 juin 2010. Celui-ci prévoit un budget de 40 000 €HT pour le coût total du projet, avec 4000 € pour l'étude géotechnique, 33 000 € pour la construction du cheminement et 3000 € pour les panneaux d'interprétation. Le taux de subventions Agence de l'eau Adour Garonne – FEDER s'élève à 80%, soit 20% d'autofinancement pour la commune de Lourdes.

Le calendrier prévisionnel s'articule en deux périodes :

-de juillet à décembre 2010 : étude géotechnique d'avant-projet et rapport d'étude

-janvier à avril 2011 : construction du cheminement sur recommandations de l'étude géotechnique, et conception et installation des panneaux d'interprétation.

M. AGIUS souhaiterait participer aux réunions de travail sur la signalétique afin que la même charte graphique soit utilisée pour les panneaux d'information du cheminement et pour ceux qui seront disposés autour du lac et dans le reste de la commune. Mlle LANUSSE prend en compte cette demande, et précise que cette collaboration était déjà envisagée.

M. FARREOU souhaiterait que la fermeture de l'accès au cheminement en période de chasse soit exprimée de façon officielle. M. MARTHE rappelle que ce point a déjà été fixé en Comité de suivi, et confirme qu'il sera mis en place. Mlle ARTIGUES propose de transmettre cette information à l'adjoint au maire de Lourdes concerné, afin qu'un arrêté municipal puisse être pris. La demande portera donc sur un arrêté municipal interdisant l'accès au cheminement en période de chasse, accompagné de l'installation d'une barrière bloquant cet accès.

M. OLICARD demande si le tracé du cheminement a été défini en fonction d'inventaires floristiques, en particulier d'espèces patrimoniales protégées. Mlle LANUSSE explique que le tracé n'est pas encore défini à un tel niveau de précision, mais qu'un inventaire sera effectué avant d'arrêter définitivement le tracé. M. PARDE ajoute que, selon ses informations, il ne devrait pas y avoir de problème pour adapter le tracé à la présence de ces espèces. Mlle LANUSSE précise que le cheminement de type sinueux se prête particulièrement bien à l'adaptation à la végétation présente, contrairement à un cheminement rectiligne, et permet de limiter la dégradation ou la coupe de végétaux.

M. PARDE demande qu'un nettoyage des engins qui pénètrent sur la tourbière soit fait systématiquement afin de limiter la contamination du milieu par des espèces végétales envahissantes. Ce point sera donc noté dans les cahiers des charges des études et travaux à venir. M. AGIUS précise qu'il est important de traiter les espèces envahissantes avant qu'elles ne soient trop représentées sur le site, car il est difficile de les supprimer quand la dissémination est importante. Mlle LANUSSE ajoute que quelques pieds de renouée du Japon ont été repérés au bord du lac et qu'il sera demandé aux

services municipaux concernés de bien vouloir les arracher dans les conditions requises, afin de limiter leur dissémination.

M. MASSALY demande si des entreprises sont pressenties pour la construction du cheminement. Mlle LANUSSE explique que des devis ont été demandés pour l'étude géotechnique et le cheminement afin de proposer le plan de financement, et que des contacts ont été pris avec les sites sur lesquels des projets similaires ont été menés pour récupérer des contacts d'entreprises compétentes, mais que les entreprises n'ont pas encore été choisies. Il sera procédé à un appel d'offres en temps voulu.

M. OLICARD demande si une méthodologie pour la construction du cheminement a été choisie. Mlle LANUSSE rappelle qu'il s'agit d'un cheminement sur pilotis, mais que les matériaux et le mode de construction les plus adaptés seront choisis en fonction des recommandations du rapport de l'étude géotechnique.

M. BARRAU constate que le projet est chiffré hors taxes dans le plan de financement, et demande donc si la TVA sera à la charge de la mairie de Lourdes. Mlle LANUSSE l'informe que la mairie récupère la FCTVA, donc que les sommes lui seront reversées à posteriori.

Pour clôturer ce sujet, Mlle LANUSSE présente le calendrier prévisionnel de la réalisation du cheminement (cf. diaporama).

## **Gestion de la processionnaire du pin**

M. MARTHE rappelle la problématique de la présence de la processionnaire du pin ainsi que les moyens de lutte déjà engagés l'année passée (coupe des pins) et les moyens de traitement possibles, avant de céder la parole à M. DAVID.

Celui-ci explique que les pins présents sur le site n'appartiennent pas à une espèce autochtone, et rappelle le cycle biologique de la processionnaire. Il précise que les traitements chimiques ou bactériologiques ne sont efficaces qu'à court terme et sont à réitérer chaque année. Il exprime donc sa préférence pour la coupe des arbres, mais s'interroge sur le nombre d'arbres infectés sur le site.

Mlle LANUSSE explique qu'il y a une petite dizaine de pins sur le site Natura 2000, mais beaucoup plus sur le site du golf. M. AGIUS précise qu'il y a environ 500 pins sur le golf, et l'ensemble s'accorde à dire qu'il est donc impossible de couper tous les pins du golf. Il détaille ensuite les autres techniques pour traiter la processionnaire : piège à phéromones, collerette à installer autour du tronc et à brûler chaque jour. Ces techniques sont fastidieuses à mettre en œuvre et un risque est présent pour le fadet des lâches, en particulier avec le piège à phéromones dont la spécificité est mal connue.

M. ADISSON ajoute que les opérations de traitement chimique font désormais l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 au titre du décret du 9 avril 2010, et que si le dossier se présentait, les services de l'Etat émettraient un avis défavorable. Il précise aussi qu'il existe une autre méthode de traitement : la coupe de branches basses où se forment les premiers cocons.

Le comité de suivi décide donc d'émettre un **avis défavorable à l'utilisation de tout traitement chimique ou bactériologique, sur le site ou aux abords du site Natura 2000 (golf, forêts,...)**. La coupe est donc préconisée sur le site Natura 2000, et la nécessité de traiter est remise en cause par les membres du comité, qui préconisent plutôt une information sur les risques d'allergie auprès des usagers du site pendant la période de procession des chenilles (quelques semaines).

## **Projet d'inventaires chauves-souris, insectes et faune de la cladiaie**

Mlle LANUSSE rappelle que ces inventaires étaient prévus pour la période de printemps-été 2010, mais ont du être repoussés car les offres pour les inventaires de chauves-souris ne proposaient des études qu'à partir de l'hiver 2011.

D'autre part, alors que des réponses aux appels d'offres avaient été émises, les services de l'Etat ont informé le maître d'ouvrage (mairie de Lourdes) de la difficulté, voire l'impossibilité, à mobiliser désormais les fonds FEDER pour ce type d'études (financement initialement prévu dans le DOCOB avec maîtrise d'ouvrage par la mairie de Lourdes).

Le financement privilégié serait donc le FEADER, mais il ne peut être mobilisé que pour des actions soumises à Contrat Natura ou lorsque le maître d'ouvrage est la structure animatrice, ce qui n'est actuellement pas le cas. La solution proposée serait donc un transfert de la maîtrise d'ouvrage de cette action de la mairie de Lourdes vers le SMDRA.

Ces inventaires constituent aussi un préalable à l'action de brûlage expérimental (CR9), qui devra par conséquent être décalée à l'hiver 2011. Après une discussion des membres du comité sur la nécessité de maintenir ces inventaires avant de lancer le brûlage expérimental, il est apparu nécessaire de réaliser ces inventaires afin de ne pas endommager les espèces ou habitats d'intérêt communautaire qui pourraient se trouver sur la zone à brûler. Cette zone sera par ailleurs localisée plus précisément, puisque le milieu est susceptible d'avoir évolué depuis les inventaires et la localisation définie lors de l'élaboration du DOCOB.

Mlle ARTIGUES souhaiterait que la DDT émette un courrier officiel afin d'expliquer l'impossibilité de mobiliser les fonds FEDER sur ces actions d'inventaires, dans le but de disposer d'un argumentaire appuyant la demande de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la mairie de Lourdes vers le SMDRA.

## **Communication autour du site**

Mlle LANUSSE présente dans un premier temps le site internet dédié à « Natura 2000 en Vallées des Gaves ». Elle rappelle que ce site a été inauguré officiellement le 6 mai 2010, et qu'il est opérationnel à l'adresse suivante : <http://valleesdesgaves.n2000.fr>

Elle évoque ensuite les différents articles de presse parus concernant le site Natura 2000 « tourbière et lac de Lourdes ».

## **Calendrier de travail**

Mlle LANUSSE présente le programme de travail pour la deuxième partie de l'année 2010 (Cf diaporama).

## **Questions diverses**

La parole est donnée à M. ABAD, qui retrace rapidement l'historique de la qualité de l'eau du lac et explique qu'un traitement à la craie coccolithique serait envisageable pour que l'eau gagne en transparence par diminution de la vase, pour un coût modéré (environ 40 000 €). M. AGIUS ajoute que cette technique a fait ses preuves sur des sites comme le lac d'Annecy, et que la commission extra-municipale dispose d'un dossier de renseignements sur ces techniques pouvant être mis à la disposition du comité de suivi. M. PARDE ajoute qu'il pourrait aussi être intéressant de se pencher sur des études menées en Hollande sur les Characées.

Ce traitement apparaît intéressant mais la possibilité de mobiliser des financements Natura 2000 est restreinte car cette action n'est pas inscrite dans le DOCOB. En revanche, une recherche de financements peut être menée pour la mairie de Lourdes afin de concrétiser ce projet.

Une présentation photographique de l'historique du lac, ainsi qu'un point plus précis sur le traitement à la craie coccolithique sera réalisée par M. ABAD lors du prochain comité de suivi.

M. MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation.

Stéphanie LANUSSE  
Animatrice Natura 2000, SMDRA

Vu : M. José MARTHE  
Président du Comité de Suivi